Pour toute demande d'AOT, ce formulaire devra être joint au courrier adressé à Madame Le Maire.

Une Autorisation d'Occupation du Domaine Public pourra alors être accordée :

A titre précaire, révocable et non cessible –

Contre paiement d'une redevance d'occupation privative du domaine public auprès du service de Gestion du Domaine Public - Hôtel de ville 2ème étage, Place Baragnon 13260 CASSIS.
(Ordre **Trésor Public** pour tout règlement par chèque.)

ATTENTION : Le mobilier* sur le domaine public (terrasse, présentoir…etc.) doit être conforme au cahier des charges établi par la Commune.

Pour tout renseignement merci de nous contacter par mail ou téléphone.

SERVICE DPCE

DEMANDE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

N°

2017

Nom de l'établissement	**Nom et Prénom du demandeur**
Raison sociale	

Activité :

☐ Bar ☐ Restaurant
☐ Commerce ☐ Hôtel
☐ Autre :..... .....

Type de Demande :

☐ Terrasse
☐ Exposition ☐ Etalage
☐ Place de Stationnement

Adresse de l'établissement

N° de Téléphone :..... (Etablissement)

Site Internet :.....

Fonction du demandeur :.....

Adresse administrative : .....

N° de Téléphone :..... **Mail :** .....

Sollicite la mise en place d'une AOT :

☐ Identique à l'année précédente
☐ Création ☐ Changement de propriétaire
☐ Modification
☐ Extension

Cachet et signature du demandeur : *Toute demande non signée pourra être rejetée*	Cadre réservé au Service
Date :	☐ Zone 1 ☐ Zone 2

Service Gestion du Domaine Public
Hôtel de ville 2ème étage - Place Baragnon 13260 CASSIS
domainepublic@cassis.fr - Tél : 0442183628

SCHEMA DESCRIPTIF DE L'EMPRISE DE L'AOT

(1 carreau = 1 mètre)

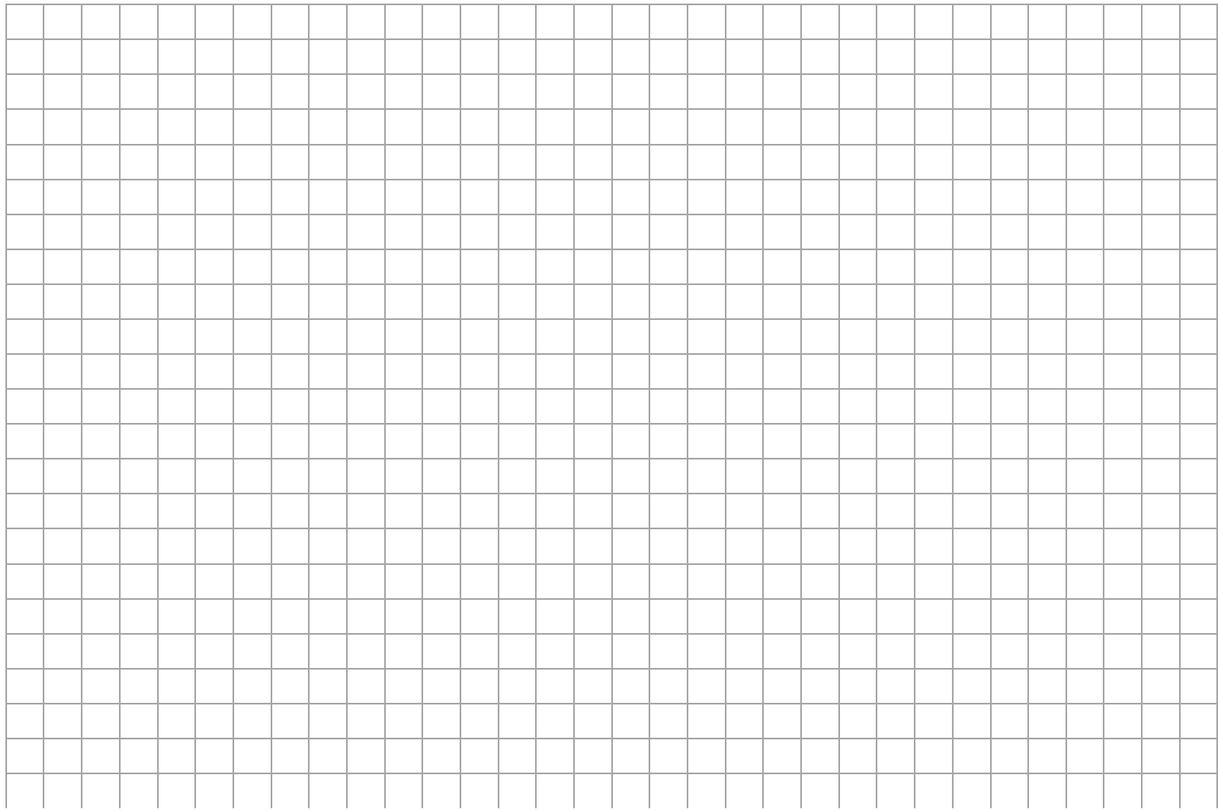

*Descriptif et Nature de L'occupation :

☐Terrasse ☐Exposition – Etalage ☐Plante ☐ Autre

Détail:……

……

Dimensions :

1…… CF *☐ Autre☐. Nom de la voie……

2…… CF *☐ Autre☐. Nom de la voie……

3…… CF *☐ Autre☐. Nom de la voie……

* CF Contre la Façade

Soit une surface totale de……m²

Complément de l'AOT

Nature	Nbre/Mesures	Couleurs	Matériaux
Distributeur en façade			
Porte menu en façade			
Auvent ≤ 2m de saillie horiz.			
Auvent > 2m de saillie horiz.			
Marquise			
Enseigne non lumineuse à plat			
Enseigne lumineuse à plat			
Enseigne Perpendiculaire			
Ens. Perp. Lumineuse			
Eclairage en façade (spot, lanternes, lampes…)			

*Tout changement d'équipement doit faire l'objet d'une demande préalable

Article 4 du règlement des AOT

Restaurant et Débits de Boissons: **un seul porte-menu par établissement – *Article 13 du règlement des AOT*

Pièces à fournir :

Assurance Professionnelle en cours de validité.
Extrait Kbis (de l'année en cours).

+ En cas de restauration et/ou débit de boissons: (* 1ére demande)

Licence d'exploitation de l'établissement (débit de boissons/restauration à consommer sur place)
Plan du local à poubelle
Plan du local destiné au matériel ou équipement de la terrasse (ci-contre)*
Plan côté de l'établissement ou Surface intérieure du fonds de commerce accessible aux clients (mention obligatoire)* :……m².
Document justifiant du système employé pour la récupération des huiles de friture (édicté par le règlement d'assainissement)*
Certificat de conformité et de vérification périodique par un organisme agrée, pour les équipements électriques et fonctionnant au gaz.

L'établissement est déjà équipé de :	**Dates prévisionnelles de fermeture:**
☐ Local Poubelle	Du ……au ……
☐ Bac séparateur de Graisse	Du ……au ……
☐ Sanitaire individuel (clientèle)	Du ……au ……
☐ Cendriers extérieurs	Du ……au ……